

Nogaro adhère à la SCIC Phare Ouest Énergie

Pour réaliser des projets de production d'énergies renouvelables



Nogaro adhère à la SCIC Phare Ouest Énergie

Ci-dessus : 2e à/p de la g. Yann Verhoye ; à sa dr. Thomas Cantuel (DG des services de la commune); à sa g. Christian Peyret; à dr. Christine Campistron (1e adjointe au maire)

Lors de la réunion du Conseil municipal de Nogaro le 3 juillet 2026, Christian Peyret, maire de Nogaro, a fait approuver l'adhésion de la commune à la Société coopérative d'intérêt collectif (1) (SCIC) Phare Ouest Énergie.

Le président de Phare Ouest Énergie, Yann Verhoye, était présent.

Trois villes concernées

Yann Verhoye explique que trois villes sont concernées par la SCIC Phare Ouest Énergie : Plaisance-du-Gers, Nogaro et Aignan.

L'objectif de la SCIC est de créer une ou plusieurs boucles de 20 km de diamètre, à l'intérieur desquelles serait produite et auto-consommée de l'électricité d'origine photovoltaïque ou autre.

« Autre », parce que Yann Verhoye espère que, par ailleurs, dans un avenir pas trop éloigné, on pourrait remettre en fonctionnement des moulins à eau (2) et produire ainsi de l'électricité d'origine hydraulique.

Montée en puissance

Le but est de produire dans une boucle, petit à petit, 5 Mégawatts. En commençant par une première étape de 150 kilowatts. Les premiers travaux doivent commencer à la fin de 2026 ou au début de 2027.

À noter que la municipalité de Nogaro étant associée à ce projet depuis ses origines, la SCIC souhaite lui attribuer le titre de fondateur.

(1) Une Société coopérative d'intérêt collectif est une société commerciale de production de biens ou de services. Son sociétariat multiple, associe obligatoirement autour d'un projet des salariés de la coopérative, des bénéficiaires de son activité et d'autres parties prenantes pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale (Wikipedia). (2) « Aussi nombreux en France que les églises ! ».



Les conseillers municipaux arrivent ; debout en arrière-plan, Thierry Saint-Martin, maire de Sainte-Christie d'Armagnac, venu assister au tirage au sort des jurés d'Assises